

L'hon. John C. Crosbie (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, j'ai beaucoup de sympathie pour le député qui vient de poser la question. Ses politiques ayant été reniées sans merci par ses propres collègues, je comprends qu'il en soit vivement contrarié. Je n'ai pas dit hier que les sociétés pétrolières allaient être consultées. Elles seront consultées sur la nature de l'impôt que nous nous proposons de prélever, car nous comptons les faire participer au processus budgétaire et leur demander si elles sont en mesure de répartir les liquidités dont elles peuvent disposer à certains moments.

Nous ne voulons pas agir à l'aveuglette, et chaque fois que ce sera possible, nous espérons pouvoir les consulter sans nuire à l'intérêt du public et agir ouvertement, afin que tous sachent ce que nous faisons. Il n'y a rien de nouveau là-dedans. Le député s'oppose peut-être à la consultation mais pas nous, de sorte qu'avant même d'agir, nous connaissons exactement la conséquence de nos actes. Nous allons même ouvrir davantage le processus budgétaire. Quant au reste de la question...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député de Saint-Maurice veut poser une question supplémentaire.

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, étant donné la réponse évasive du ministre et comme la semaine prochaine, une année entière se sera écoulée sans qu'il y ait eu de nouveau budget, et si l'on songe que le collègue du ministre, l'actuel président du Conseil du Trésor, et le ministre lui-même avaient réclamé un budget le printemps dernier, le ministre peut-il assurer à la Chambre qu'un budget sera déposé avant mars 1980?

M. Crosbie: Monsieur l'Orateur, le député a raison de signaler qu'aucun budget n'a été déposé depuis douze mois, car nous avons dû nous contenter du document que le ministre avait présenté le 16 novembre l'an dernier.

Des voix: Bravo!

M. Crosbie: N'eussent été certains obstacles pratiquement insurmontables—par exemple le gâchis énergétique que nous ont légué le député et son gouvernement—nous aurions été en mesure de déposer un budget il y a belle lurette. Quoi qu'il en soit, je déposerai un budget avant Noël, et j'ai bon espoir que tous les Canadiens pourront le considérer comme un nouveau point de départ, un budget qui amorcera la relance économique dont nous avons besoin.

* * *

LES TRANSPORTS

LE DÉSASTRÉ DE MISSISSAUGA—LES MESURES PROPRES À EMPÊCHER UN AUTRE ACCIDENT SEMBLABLE

M. Ed Lumley (Stormont-Dundas): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Tous les députés conviendront, qu'il y a lieu de se réjouir de ce que le déraillement survenu à Mississauga en fin de semaine n'ait entraîné aucune perte de vie.

Au lieu de chercher à blâmer qui que ce soit, nous devrions faire l'impossible pour découvrir les causes de cet accident afin d'éviter qu'il ne se reproduise. J'aimerais que le ministre nous dise si le futur projet de loi sur le transport des produits dangereux renfermera des règlements assez sévères au sujet

Questions orales

des matériaux toxiques et combustibles, de manière à réduire au minimum les risques de pareils accidents?

L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, je suis sensible à la franchise de la question du député et je partage son point de vue. Je puis assurer à la Chambre que le gouvernement prendra toutes les mesures possibles à sa disposition pour faire en sorte que l'accident de Mississauga ne se reproduise pas.

Comme je l'ai déjà dit hier, l'enquête de la Commission canadienne des transports débutera au cours de la première semaine de décembre. La CCT a demandé aujourd'hui par télex aux deux sociétés ferroviaires de lui fournir un rapport complet sur les procédures d'inspection en vue de déceler les feuilles d'expédition surchargées et quelles autres inspections elles ont l'intention d'instaurer suite à l'accident de Mississauga. Dès qu'il aura ces renseignements en main, la Commission canadienne des transports déterminera s'il convient ou non de délivrer une ordonnance intérimaire.

L'ensemble des règlements multiples qui concernent la sécurité du transport ferroviaire et plus particulièrement le transport des produits dangereux fait l'objet d'une révision. On accorde certainement beaucoup d'attention à la question soulevée par le député relativement à la séparation des produits inflammables des produits toxiques. La Commission canadienne des transports examinera également les conséquences qu'aurait l'établissement éventuel de nouveaux parcours pour les trains qui transportent des produits dangereux.

Le ministère des Transports a pris un certain nombre de nouvelles mesures relativement aux recherches techniques en vue d'améliorer la résistance des réservoirs contenant des produits inflammables ainsi que les attelages. Un bill sur le transport des produits dangereux sera présenté d'ici une semaine ou dix jours. Je puis assurer au député que ce bill sera placé très haut dans l'ordre de priorités. On accordera beaucoup d'importance à la participation des députés à la Chambre et au comité vu cet accident et compte tenu du fait qu'il est important de garantir la protection et la sécurité du public lorsque les produits sont transportés par chemin de fer.

M. Lumley: Monsieur l'Orateur, je remercie le ministre de m'avoir donné une réponse complète et détaillée. Le ministre pourrait-il aussi dire à la Chambre s'il a fait l'inventaire de tous les pouvoirs discrétionnaires qu'il pourrait utiliser sans avoir à faire adopter une mesure législative, et qui pourraient également éviter qu'un autre accident de ce genre ne se reproduise?

M. Mazankowski: Monsieur l'Orateur, j'ai communiqué avec la Commission canadienne des transports et il se trouve en fait que le président de cet organisme est présentement sur les lieux. Je lui ai demandé s'il existait des moyens nous permettant d'appliquer tous les règlements nécessaires pour éviter toute répétition de l'accident de Mississauga. Je ne veux pas préjuger des constatations de l'investigation ou de l'enquête, mais je puis assurer au député que comme gouvernement nous ne nous déroberons pas à notre responsabilité de garantir la sécurité et la sûreté de tous les Canadiens.